



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES

Situation au 1^{er} janvier 2024

Bilan démographique

Direction des affaires civiles
et du sceau

Étude réalisée par le Pôle d'évaluation de la Justice civile (PEJC)

Décembre 2024

LES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES

Situation au 1^{er} janvier 2024

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	3
BILAN DÉMOGRAPHIQUE DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES AU 1 ^{ER} JANVIER 2024.....	4
1 Les administrateurs et mandataires judiciaires au 1^{er} janvier 2024.....	4
1.1 Répartition des professionnels et des études.....	4
1.2 Évolution des professionnels et études du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024	4
1.2.1 Les professionnels.....	4
1.2.2 Les études.....	5
2 Répartition par sexe et âge selon la profession au 1^{er} janvier 2024	6
2.1 Pyramides des âges des AJ et MJ	6
2.2 Répartition par sexe des AJ-MJ	6
2.3 Âge moyen des AJ-MJ	7
3 Localisation des bureaux principaux et annexes des administrateurs et mandataires judiciaires	9
3.1 Localisation par grandes zones (Paris, région parisienne, province et outre-mer) ...	9
3.2 Localisation par cour d'appel.....	10
4 Modes d'exercice des professionnels et modes de gestion des études principales	11
4.1 Modes d'exercice des professionnels	11
4.1.1 Répartition des professionnels selon le mode d'exercice	11
4.1.2 Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice sur 10 ans	11
4.1.3 Modes d'exercice selon le sexe et profession	13
4.2 Modes de gestion des études	14
4.2.1 Répartition des études selon le mode de gestion	14
4.2.2 Répartition des études selon le mode de gestion sur 10 ans	16
4.2.3 Répartition des études selon les régions (Paris, région parisienne, province et outre- mer)	18

4.3	Nombre d'associés dans les études principales en société	20
4.4	Les sociétés de participation financière de professions libérales (SPFPL) et les sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE)	21
4.4.1	Les SPFPL.....	21
4.4.2	Les SPE.....	22
ANNEXE : LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES		23
1	Liste des tableaux	23
2	Liste des figures.....	24

AVERTISSEMENT



Cette analyse a été réalisée à partir de la base de données des AJ-MJ renseignée par le bureau du droit de l'économie des entreprises (D4). Elle vise à établir un bilan des professions d'administrateur et de mandataire judiciaires au 1^{er} janvier 2024.

Les données inférieures à 5 (en nombre) ne sont pas présentées dans cette étude, en raison du secret statistique.

BILAN DÉMOGRAPHIQUE DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2024

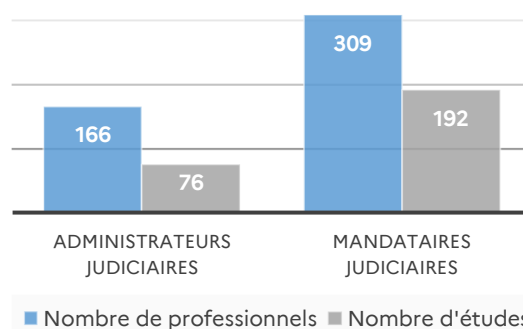
1 Les administrateurs et mandataires judiciaires au 1^{er} janvier 2024

1.1 Répartition des professionnels et des études

Au 1^{er} janvier 2024, le nombre d'administrateurs judiciaires (AJ) s'établit à 166 dont 17 salariés, celui des mandataires judiciaires (MJ) à 309 dont 17 salariés. Les mandataires judiciaires sont quasiment deux fois plus nombreux que les premiers.

Pour mémoire, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, institue le salariat comme nouveau mode d'exercice des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire.

Figure 1 : Répartition des professionnels et des études au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

1.2 Évolution des professionnels et études du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024

Tableau 1 : Nombre de professionnels et d'offices aux 1^{ers} janvier 2014 et 2024 et évolution (%)

	Administrateurs judiciaires			Mandataires judiciaires		
	2014	2024	Évolution	2014	2024	Évolution
Nombre de professionnels	118	166	40,7 %	306	309	1,0 %
dont individuels et associés	118	149	26,3 %	306	292	-4,6 %
dont salariés	0	17		0	17	
Nombre d'études	83	76	-8,4 %	244	192	-21,3 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

1.2.1 Les professionnels

En 10 ans, le nombre d'administrateurs judiciaires a augmenté de 40,7 % (118 en 2014 et 166 en 2024) tandis que le nombre de mandataires a augmenté de 1,0 % (306 en 2014, 309 en 2024).

Tableau 2 : Nombre de professionnels du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 et évolution d'une année sur l'autre (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Administrateurs judiciaires	118	117	121	132	132	140	144	147	162	168	166
évolution annuelle	-1 %	-1 %	3 %	9 %	0 %	6 %	3 %	2 %	10 %	4 %	-1 %
Mandataires judiciaires	306	302	300	295	294	301	298	295	292	302	309
évolution annuelle	-1 %	-1 %	-1 %	-2 %	0 %	2 %	-1 %	-1 %	-1 %	3 %	2 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Comparativement au 1^{er} janvier 2023, le nombre d'administrateurs judiciaires a diminué de deux professionnels (-1 %) et celui des mandataires judiciaires a augmenté de sept professionnels (+2 %). Au cours de cette période, la profession des mandataires judiciaires compte trois salariés et quatre professionnels individuels et associés de plus. La profession des administrateurs judiciaires compte quant à elle trois salariés en plus et cinq professionnels individuels et associés en moins.

Le nombre d'administrateurs judiciaires a néanmoins augmenté de 41 % entre 2014 et 2024, passant de 118 à 166 professionnels, tandis que le nombre de mandataires judiciaires est resté relativement stable sur la même période (306 en 2014 contre 309 en 2024).

1.2.2 Les études

Dans le même temps, le nombre d'études s'est légèrement restreint. Ce mouvement concerne aussi bien les études d'administrateurs judiciaires que celles de mandataires judiciaires.

Tableau 3 : Nombre d'études principales du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 et évolution d'une année sur l'autre (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Administrateurs judiciaires	83	81	81	89	82	79	77	79	79	79	76
évolution annuelle	-3 %	-2 %	0 %	10 %	-8 %	-4 %	-3 %	3 %	0 %	0 %	-4 %
Mandataires judiciaires	244	237	236	230	225	219	209	202	195	193	192
évolution annuelle	-4 %	-3 %	0 %	-3 %	-2 %	-3 %	-5 %	-3 %	-3 %	-1 %	-1 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Ainsi, entre 2014 et 2024, le nombre d'études d'administrateurs judiciaires a diminué de 8 % (83 études au 1^{er} janvier 2014, 76 au 1^{er} janvier 2024). Le nombre d'études de mandataires judiciaires, qui était de 244 au 1^{er} janvier 2014, s'établit à 192 au 1^{er} janvier 2024, soit une baisse de 21 %.

Ces suppressions d'études se réalisent principalement dans le cadre d'opérations de regroupement entre études, marquant l'abandon progressif de la forme individuelle au profit des formes sociétales (voir partie 4 : Mode d'exercice des professionnels et mode de gestion des études, ci-après).

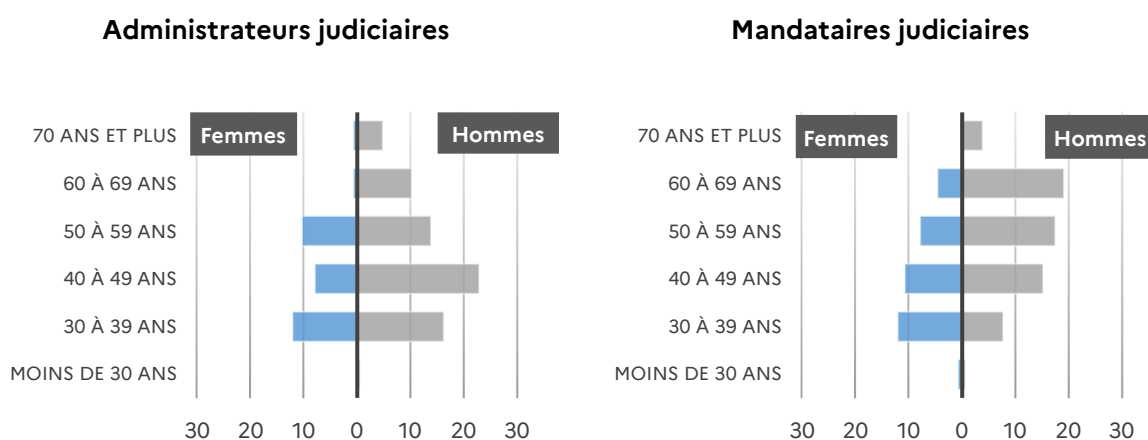
2 Répartition par sexe et âge selon la profession au 1^{er} janvier 2024

2.1 Pyramides des âges des AJ et MJ

Les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires comptent une large majorité d'hommes : 69 % d'hommes pour les AJ, 64 % pour les MJ.

Cependant, en 10 ans, cette part des hommes a diminué de 15 points pour les administrateurs judiciaires et 13 points pour les mandataires judiciaires, la part des hommes étant respectivement de 84 % pour les premiers et de 77 % pour les seconds au 1^{er} janvier 2014.

Figure 2 : Pyramides des âges des AJ et des MJ (individuels, associés et salariés) au 1^{er} janvier 2024 (en nombre)



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

2.2 Répartition par sexe des AJ-MJ

En complément, au 1^{er} janvier 2024, on recense 163 femmes parmi les professionnels, soit une proportion de 34 %. La part des femmes est plus importante de 5 points chez les mandataires judiciaires (36 %) que chez les administrateurs (31 %). En comparaison avec la situation au 1^{er} janvier 2014, la part des femmes était de 23 % chez les MJ et de 16 % chez les AJ.

Tableau 4 : Répartition par sexe et type de professionnel au 1^{er} janvier 2024

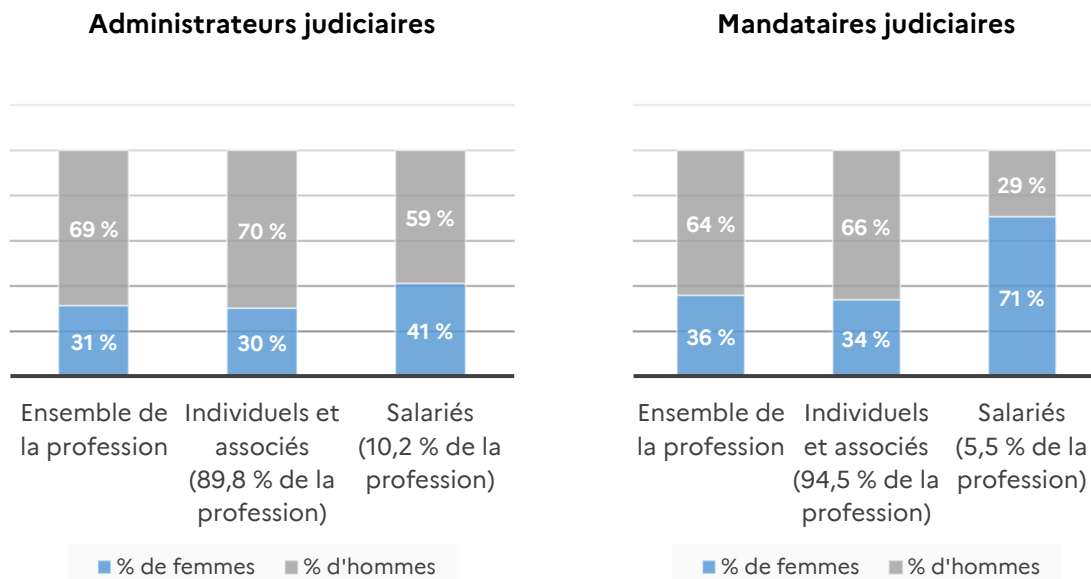
	Femmes	Hommes	Ensemble	% femmes	% hommes
Administrateurs judiciaires	52	114	166	31 %	69 %
<i>dont individuels et associés</i>	45	104	149	30 %	70 %
<i>dont salariés</i>	7	10	17	41 %	59 %
Mandataires judiciaires	111	198	309	36 %	64 %
<i>dont individuels et associés</i>	99	193	292	34 %	66 %
<i>dont salariés</i>	12	5	17	71 %	29 %
Total AJ-MJ	163	312	475	34 %	66 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Une analyse plus fine au sein de chaque profession fait état d'une plus grande proportion de femmes auprès des AJ et MJ salariés, fonction existante depuis 2019. Au 1^{er} janvier 2024, la part des femmes AJ salariées représente 41 % et celle des MJ salariés 71 %. Toutefois, la part des AJ salariés ne représentent que 10 % de la profession, et celle des MJ salariés ne dépasse pas 6 %.

Au 1^{er} janvier 2024, on recense 17 administrateurs judiciaires salariés (contre 14 en 2023) et 17 mandataires judiciaires salariés (contre 14 en 2023).

Figure 3 : Répartition par sexe et par type de professionnel au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

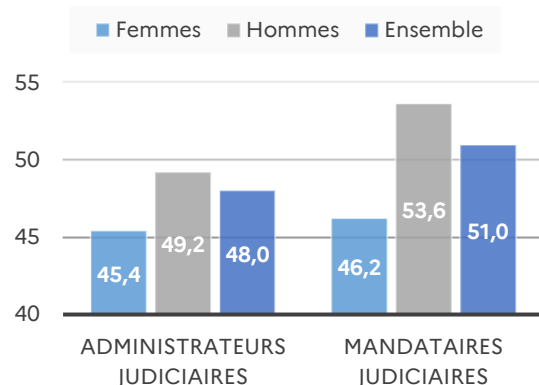
2.3 Âge moyen des AJ-MJ

L'âge moyen, relativement important, constaté parmi les administrateurs (48 ans) et les mandataires (51 ans) traduit la forte représentation des classes d'âges les plus élevées parmi ces professionnels.

Plus généralement, 53,1 % des mandataires judiciaires et 40,4 % des administrateurs judiciaires sont âgés de 50 ans ou plus.

Les femmes sont en moyenne plus jeunes quelle que soit la profession. Le différentiel est de 3,8 ans parmi les administrateurs judiciaires où les femmes sont âgées en moyenne de 45,4 ans et les hommes de 49,2 ans. L'écart d'âge est de 7,4 ans parmi les mandataires judiciaires (46,2 ans pour les femmes et 53,6 ans pour les hommes).

Figure 4 : Âge moyen des AJ-MJ au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Tableau 5 : Âge moyen des AJ-MJ par type de professionnel au 1^{er} janvier 2024

	Femmes	Hommes	Ensemble
Administrateurs judiciaires	45,4	49,2	48,0
<i>Individuels et associés</i>	46,5	50,4	49,3
<i>Salariés</i>	38,4	36,1	37,1
Mandataires judiciaires	46,2	53,6	51,0
<i>Individuels et associés</i>	47,3	53,9	51,7
<i>Salariés</i>	37,6	42,4	39,0

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Depuis dix ans, l'âge moyen des mandataires a évolué. Après une stagnation entre 2014 et 2018 aux alentours de 54,1 ans, il va progressivement baisser à partir de 2019 pour atteindre 51 ans au 1^{er} janvier 2024. Une baisse encore plus prononcée s'observe parmi les administrateurs judiciaires : l'âge moyen de ces professionnels passe de 54,1 ans en 2014 à 48 ans en 2024.

Cette baisse est induite en partie par les AJ-MJ salariés qui sont en moyenne plus jeunes (37,1 ans pour les AJ salariés et 39 ans pour les MJ salariés en 2024) (cf. tableau 5, ci-dessus).

Tableau 6 : Évolution de l'âge moyen des AJ-MJ du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Administrateurs judiciaires	54,1	54,0	53,9	53,9	53,9	50,3	50,2	49,8	49,2	48,8	48,0
Mandataires judiciaires	54,1	54,2	54,1	54,1	54,1	53,0	52,8	52,5	51,9	51,8	51,0

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

3 Localisation des bureaux principaux et annexes des administrateurs et mandataires judiciaires

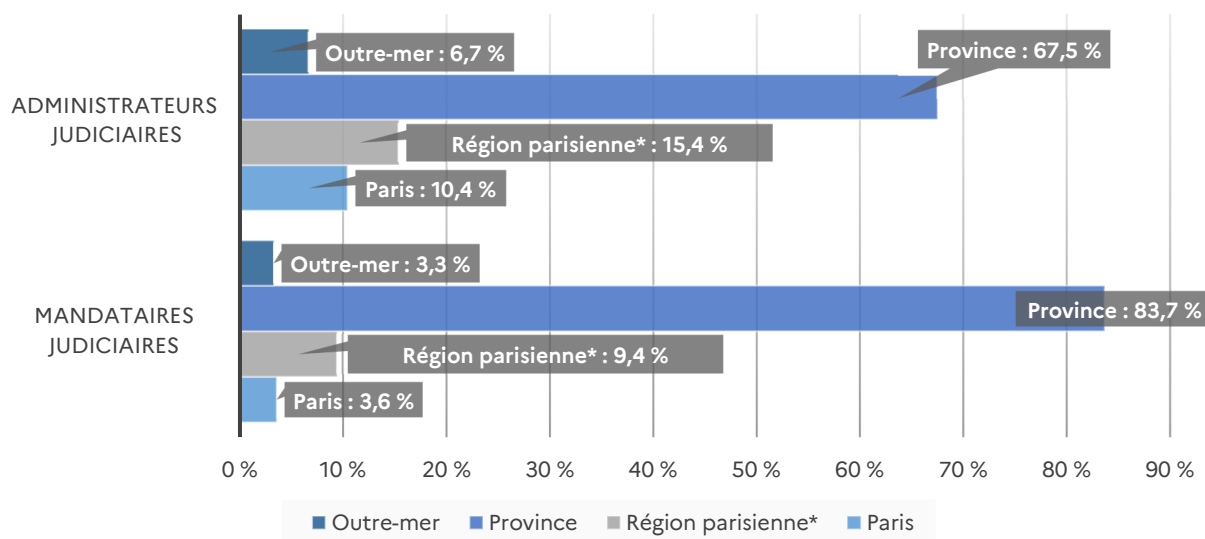
3.1 Localisation par grandes zones (Paris, région parisienne, province et outre-mer)

La répartition géographique par département et par cour d'appel ci-après portent sur les bureaux principaux et les bureaux annexes, soit 240 bureaux d'administrateurs judiciaires et 392 bureaux de mandataires judiciaires.

Les études principales et bureaux annexes des mandataires judiciaires (83,7 %) comme ceux des administrateurs judiciaires (67,5 %) sont majoritairement installés en province.

La part des études et bureaux annexes situés à Paris et en région parisienne est moins importante pour les mandataires judiciaires (respectivement 3,6 % et 9,4 %) que pour les administrateurs judiciaires (respectivement 10,4 % et 15,4 %).

Figure 5 : Répartition géographique des bureaux principaux et annexes (en %) au 1^{er} janvier 2024



*Région parisienne = départements 77-78-91-92-93-94-95 (Île-de-France hors Paris)

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

3.2 Localisation par cour d'appel

Tableau 7 : Répartition des bureaux principaux/annexes selon la cour d'appel au 1^{er} janvier 2024

Ressort de la CA	Administrateurs judiciaires (ensemble des bureaux)	Mandataires judiciaires (ensemble des bureaux)
AGEN	<5	9
AIX EN PROVENCE	20	34
AMIENS	6	11
ANGERS	7	10
BASSE-TERRE	<5	<5
BASTIA	0	<5
BESANÇON	<5	6
BORDEAUX	8	15
BOURGES	<5	5
CAEN	<5	10
CAYENNE	<5	<5
CHAMBERY	7	10
COLMAR	<5	9
DIJON	<5	7
DOUAI	17	25
FORT-DE-FRANCE	<5	<5
GRENOBLE	7	11
LIMOGES	<5	5
LYON	9	14
METZ	<5	8
MONTPELLIER	7	16
NANCY	<5	8
NÎMES	<5	11
NOUMÉA	<5	0
ORLÉANS	6	7
PAPEETE	<5	0
PARIS	50	41
PAU	5	11
POITIERS	5	16
REIMS	5	8
RENNES	8	23
RIOM	<5	9
ROUEN	5	7
SAINT-DENIS (La Réunion)	7	6
TOULOUSE	7	14
VERSAILLES	18	17
Ensemble	240	392

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

4 Modes d'exercice des professionnels et modes de gestion des études principales

4.1 Modes d'exercice des professionnels

4.1.1 Répartition des professionnels selon le mode d'exercice

Au 1^{er} janvier 2024, 16 % des mandataires judiciaires (hors salariés) exercent dans une étude individuelle. Cette proportion ne cesse de diminuer, puisqu'elle s'établissait à 51 % au 1^{er} janvier 2014, soit une baisse de 35 points au cours de cette dernière décennie. Une tendance identique s'observe parmi les administrateurs judiciaires (hors salariés). En 10 ans, la part des individuels est passée de 44 % à 9 %, soit une baisse de 35 points également.

Les AJ salariés travaillent essentiellement dans les SEL (76 %). Quant aux MJ salariés, ils se répartissent quasiment équitablement entre trois formes de société (individuel, SCP et SEL).

Tableau 8 : Répartition des professionnels selon le mode d'exercice au 1^{er} janvier 2024

	Administrateurs judiciaires			Mandataires judiciaires		
	Effectif	en %	en %	Effectif	en %	en %
Ensemble des professionnels	166	100 %		309	100 %	
Total individuels et associés	149	90 %	100 %	292	94 %	100 %
Individuels	13		9 %	48		16 %
Associés	136		91 %	244		84 %
d'une SAS	<5			18		
d'une SCP	19			51		
d'une SEL	112			171		
d'une SARL	<5			<5		
Total salariés	17	10 %		17	6 %	
Prof. salarié d'une étude individuelle	<5			5		
Prof. salarié d'une SCP	<5			5		
Prof. salarié d'une SEL	13			6		
Prof. salarié d'une SAS				<5		

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

4.1.2 Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice sur 10 ans

La part des professionnels associés a dépassé celle des professionnels individuels dès le 1^{er} janvier 2012 pour les AJ et au 1^{er} janvier 2015 pour les MJ. Depuis ces dates, la part des professionnels associés n'a cessé de croître et celle des professionnels individuels n'a cessé de diminuer.

Tableau 9 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 (en nombre)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Individuels	52	49	46	41	35	30	27	23	19	17	13
Associés	66	68	75	91	97	97	110	120	133	137	136
d'une SAS/SARL								<5	<5	5	5
d'une SCP	23	20	19	19	20	20	21	21	19	18	19
d'une SEL	43	48	56	72	77	77	89	96	111	114	112
Ensemble des professionnels	118	117	121	132	132	127	137	143	152	154	149

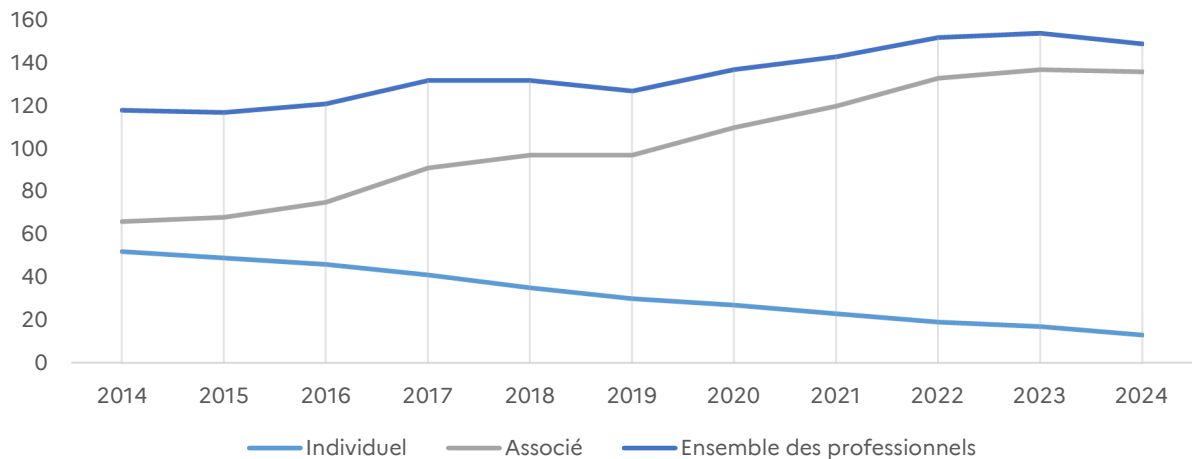
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Tableau 10 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Individuels	44 %	42 %	38 %	31 %	27 %	24 %	20 %	16 %	13 %	11 %	9 %
Associés	56 %	58 %	62 %	69 %	73 %	76 %	80 %	84 %	88 %	89 %	91 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Figure 6 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Tableau 11 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 (en nombre)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Individuels	156	145	132	118	111	96	81	72	62	61	48
Associés	150	157	168	177	183	205	207	211	215	227	244
d'une SAS/SARL						6	7	15	18	18	22
d'une SCP	73	73	65	65	64	63	55	49	48	52	51
d'une SEL	77	84	103	112	119	136	145	147	149	157	171
Ensemble des professionnels	306	302	300	295	294	301	288	283	277	288	292

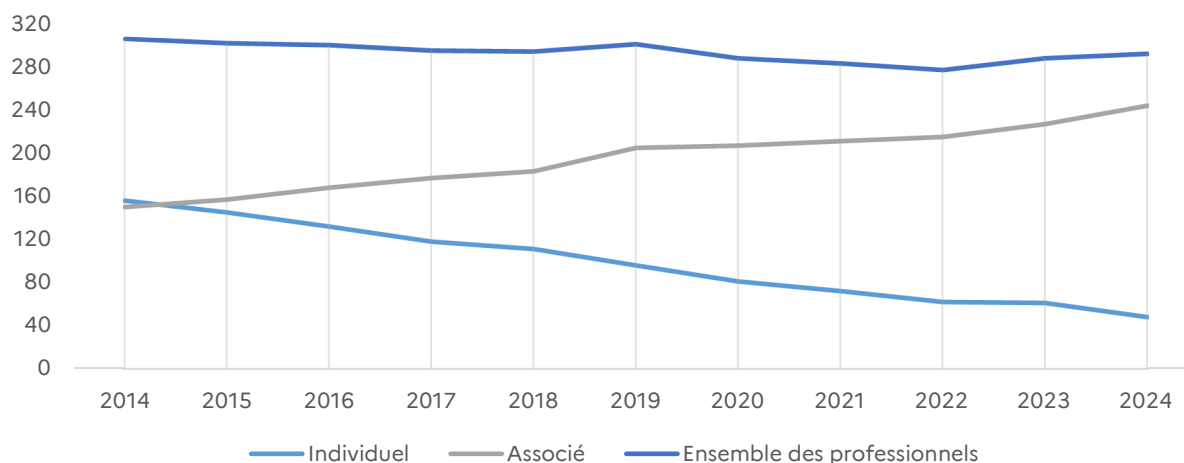
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Tableau 12 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Individuels	51 %	48 %	44 %	40 %	38 %	32 %	28 %	25 %	22 %	21 %	16 %
Associés	49 %	52 %	56 %	60 %	62 %	68 %	72 %	75 %	78 %	79 %	84 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Figure 7 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

4.1.3 Modes d'exercice selon le sexe et profession

Au 1^{er} janvier 2024, la part des professionnels individuels parmi les AJ (hors salariés) est plus faible chez les femmes (environ 7 %) que chez les hommes (environ 10 %).

La part des professionnels individuels par rapport aux associés est plus nombreuse parmi les MJ (hors salariés), mais on retrouve des écarts similaires à ceux des AJ entre cette part chez les femmes (environ 15 %) et celle chez les hommes (environ 17 %).

Tableau 13 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice et le sexe au 1^{er} janvier 2024

	Administrateurs judiciaires					
	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %
Total individuels et associés	45	100 %	104	100 %	149	100 %
Individuels	<5	7 %	10	10 %	13	9 %
Associés	42	93 %	94	90 %	136	91 %
Associés d'une SAS	<5		<5		<5	
Associés d'une SCP	6		13		19	
Associés d'une SEL	32		80		112	
Associés d'une SARL	<5		<5		<5	
% Femmes/hommes	30 %		70 %		100 %	

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Tableau 14 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice et le sexe au 1^{er} janvier 2024

	Mandataires judiciaires					
	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %
Total individuels et associés	99	100 %	104	100 %	149	100 %
Individuels	15	15 %	10	17 %	13	16 %
Associés	84	85 %	94	83 %	136	84 %
Associés d'une SAS	5		13		18	
Associés d'une SCP	17		34		51	
Associés d'une SEL	61		110		171	
Associés d'une SARL	<5		<5		<5	
% Femmes/hommes	34 %		66 %		100 %	

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

4.2 Modes de gestion des études

4.2.1 Répartition des études selon le mode de gestion

En lien avec la forte baisse des professionnels exerçant en individuel, la proportion d'études individuelles a fortement diminué au cours de la dernière décennie. Au 1^{er} janvier 2014, les études individuelles formaient 63 % des études d'administrateurs judiciaires, elles représentent désormais 20 %. De même, parmi les mandataires judiciaires, la part des études individuelles s'établissait à 64 % au 1^{er} janvier 2014, elle est maintenant de 26 % au 1^{er} janvier 2024.

Tableau 15 : Répartition des études selon le mode de gestion au 1^{er} janvier 2024

	Administrateurs judiciaires		Mandataires judiciaires	
	Effectif	en %	Effectif	en %
Études individuelles	15	19,7 %	49	25,5 %
Études en société*	61	80,3 %	143	74,5 %
Ensemble des études	76	100 %	192	100 %

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

*Parmi les formes de société des AJ-MJ figurent :

- Les sociétés par actions simplifiées (SAS)
- Les sociétés civiles professionnelles (SCP)
- Les sociétés d'exercice libéral (SEL) ont été créées par une [loi du 31 décembre 1990](#) pour permettre aux membres des professions libérales d'exercer leur activité sous la forme de société de capitaux.

Le [décret n° 2016-1218 du 13 septembre 2016](#) modifie les dispositions réglementaires du code de commerce dont l'application aux professions réglementées du droit et du chiffre est incompatible avec celle des dispositions issues de la loi nouvelle et notamment la profession d'administrateur judiciaire ou de mandataire judiciaire.

« Il apporte les modifications qu'implique l'article 67 de la loi du 6 août 2015 pour les sociétés d'exercice libéral d'administrateurs judiciaires ou de mandataires judiciaires, et les sociétés de participations financières dans les sociétés d'exercice libéral d'administrateurs judiciaires ou de mandataires judiciaires. Pour ces dernières, il simplifie les procédures de nomination ou de déclaration de changement de situation ».

Les SEL sont en concurrence avec les SCP (sociétés civiles professionnelles) : les SEL ont tendance à prendre le dessus sur ces dernières, notamment pour des raisons fiscales, et parce que la responsabilité financière des associés est limitée à leur apport.

4.2.2 Répartition des études selon le mode de gestion sur 10 ans

La part des études en société a dépassé celle des études individuelles dès le 1^{er} janvier 2017 pour les AJ et au 1^{er} janvier 2018 pour les MJ. Depuis ces dates, la part de études en société n'a cessé de croître et celle des études individuelles n'a cessé de diminuer.

Tableau 16 : Administrateurs judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 (en nombre)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Études individuelles	52	49	46	41	34	30	27	23	19	17	15
Études en société	31	32	35	48	48	49	50	56	60	61	61
SCP	10	9	9	11	11	11	10	10	8	7	8
SEL	21	23	26	37	37	38	40	45	51	51	50
SAS								<5	<5	<5	<5
Ensemble des études	83	81	81	89	82	79	77	79	79	78	76

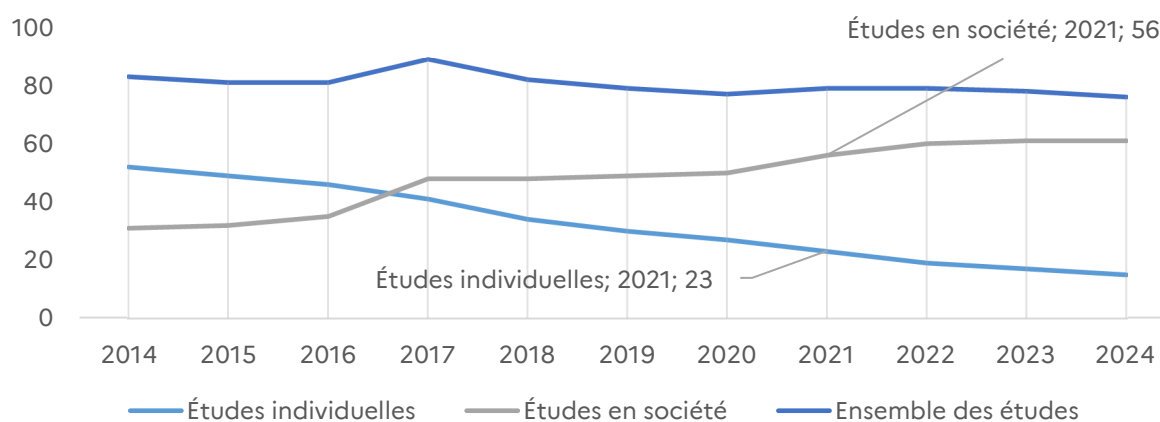
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Tableau 17 : Administrateurs judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Études individuelles	63 %	60 %	57 %	46 %	41 %	38 %	35 %	29 %	24 %	22 %	20 %
Études en société	37 %	40 %	43 %	54 %	59 %	62 %	65 %	71 %	76 %	78 %	80 %
Ensemble des études	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

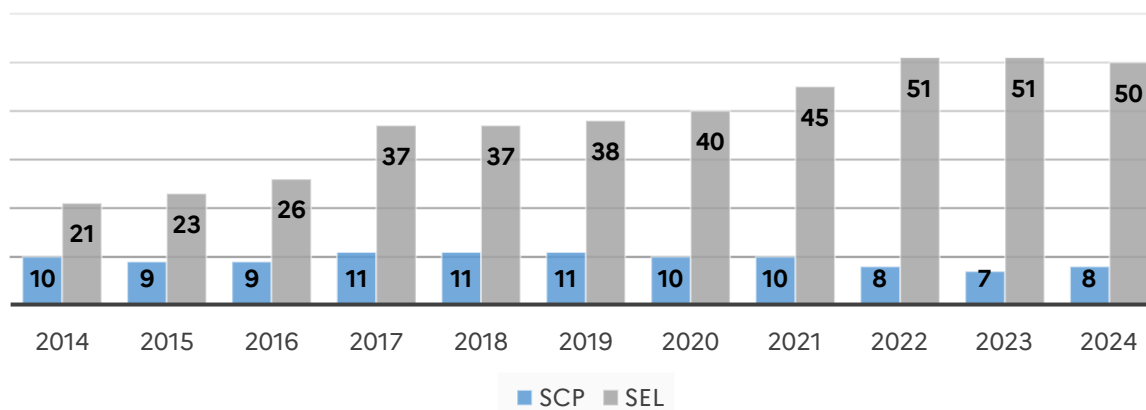
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Figure 8 : Administrateurs judiciaires – Évolution des modes de gestion, études individuelles et études en sociétés du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Figure 9 : Administrateurs judiciaires – Évolution des modes de gestion des sociétés, SCP et SEL du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Tableau 18 : Mandataires judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 (en nombre)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Études individuelles	156	145	134	119	111	93	81	73	63	60	49
Études en société	88	92	102	111	114	126	128	129	132	133	143
SCP	38	38	36	35	34	31	28	24	22	20	20
SEL	50	54	66	76	80	92	95	98	100	105	112
SAS						<5	5	7	10	8	11
Ensemble des études	244	237	236	230	225	219	209	202	195	193	192

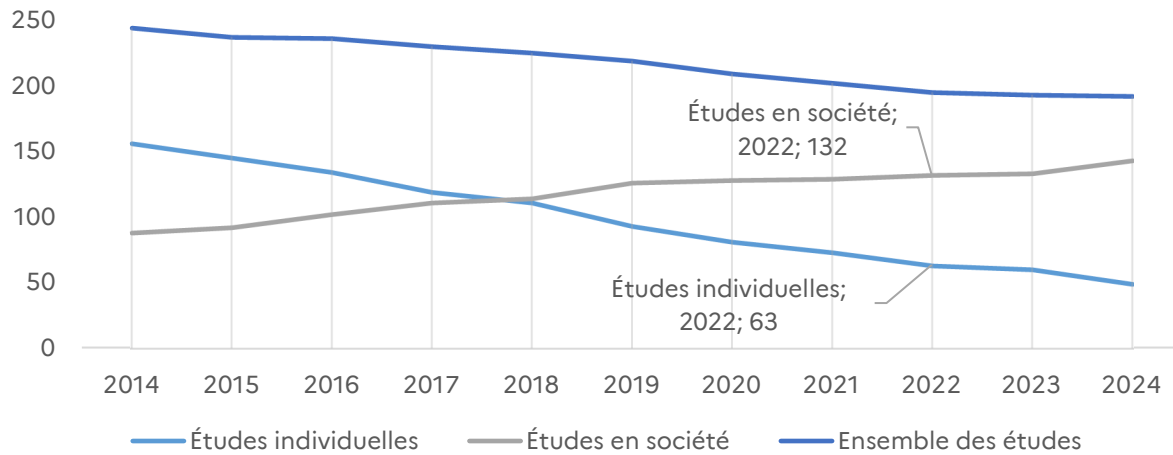
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Tableau 19 : Mandataires judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024 (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Études individuelles	64 %	61 %	57 %	52 %	49 %	42 %	39 %	36 %	32 %	31 %	26 %
Études en société	36 %	39 %	43 %	48 %	51 %	58 %	61 %	64 %	68 %	69 %	74 %
Ensemble des études	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

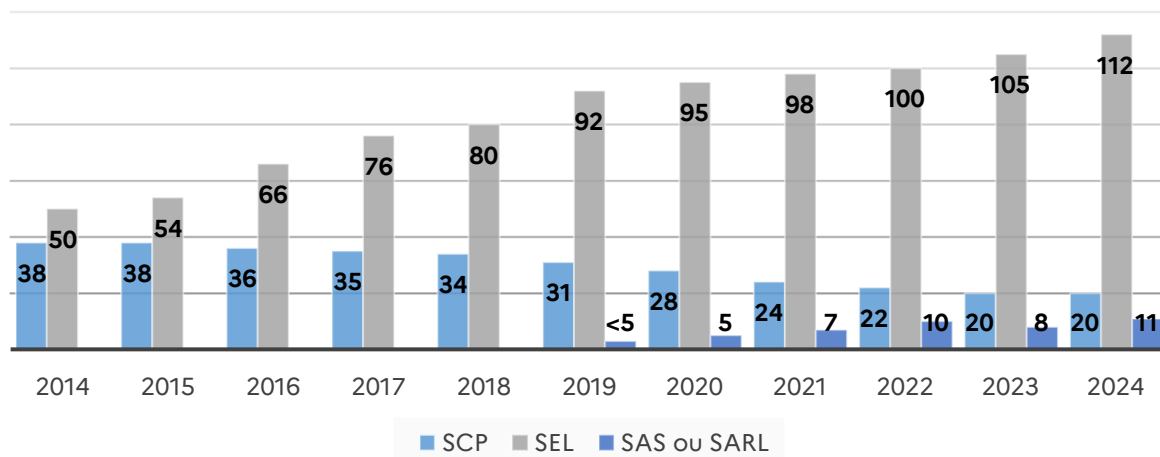
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Figure 10 : Mandataires judiciaires – Évolution des modes de gestion, études individuelles et études en sociétés du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Figure 11 : Mandataires judiciaires – Évolution des modes de gestion des sociétés, SAS, SCP et SEL du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

4.2.3 Répartition des études selon les régions (Paris, région parisienne, province et outre-mer)

Les études de mandataires judiciaires sont très majoritairement situées en province. 90 % des études individuelles MJ et 79 % des études en société MJ s'y trouvent. En outre, Paris ne présente aucune étude individuelle MJ (bien que 40 % des études individuelles AJ y soient installées) et l'outre-mer aucune étude individuelle AJ. Enfin, 56 % des études en société AJ et 47 % des études individuelles AJ sont implantées en province (respectivement 23 % et 13 % pour la région parisienne hors Paris).

Tableau 20 : Répartition des études principales par mode de gestion et par grandes zones (Paris, région parisienne, province et outre-mer) au 1^{er} janvier 2024

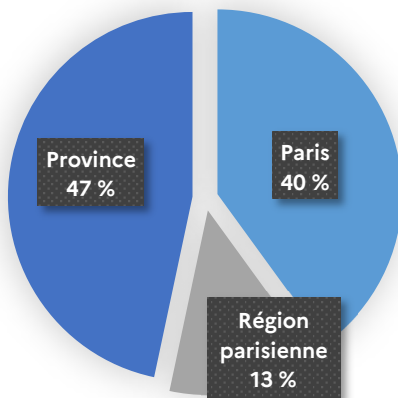
	Administrateurs judiciaires			Mandataires judiciaires		
	Indiv*	Société	Total	Indiv*	Société	Total
Paris	6	11	17		10	10
Région parisienne	<5	14	16	<5	17	21
Province	7	34	41	44	113	157
Outre-mer		<5	<5	<5	<5	<5
Ensemble	15	61	76	49	143	192

*études individuelles

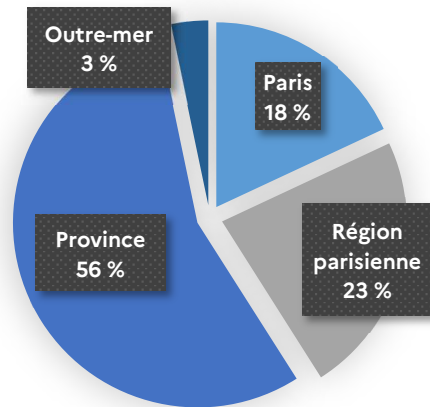
Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Figure 12 : Répartition des études principales par mode de gestion et par grandes zones (Paris, région parisienne, province et outre-mer) au 1^{er} janvier 2024

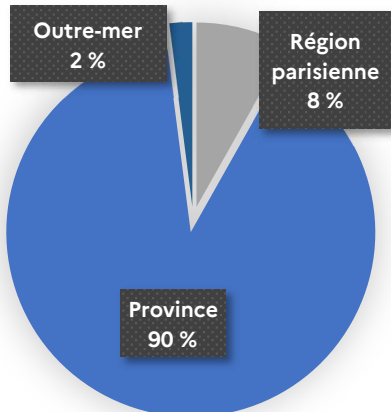
AJ – Répartition géographique des études principales individuelles



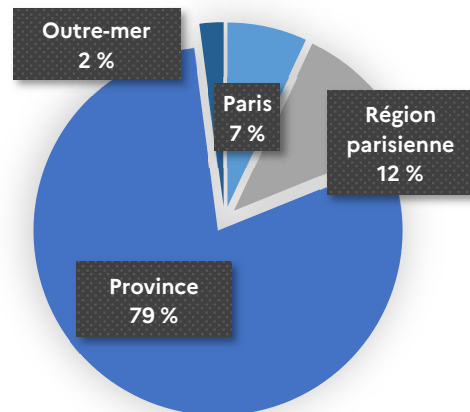
AJ – Répartition géographique des études principales en société



MJ – Répartition géographique des études principales individuelles



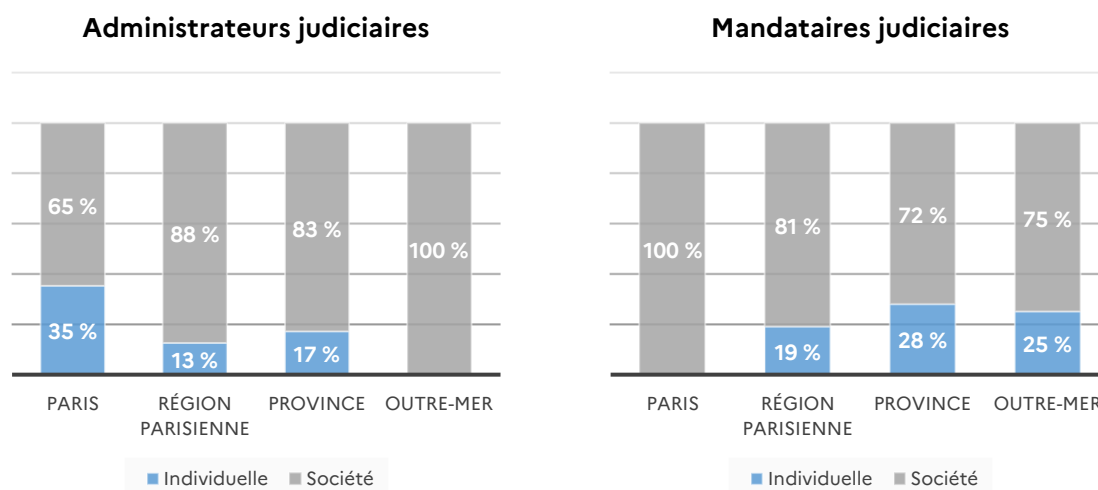
MJ – Répartition géographique des études principales en société



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Les proportions d'études individuelles et en société par grandes zones géographiques sont différentes d'une profession à l'autre. La forme individuelle semble délaissée à Paris par les mandataires judiciaires alors qu'elle est bien maintenue dans cette zone par les administrateurs judiciaires, à hauteur de 35 %.

Figure 13 : Proportion d'études principales individuelles et en société par profession et par grandes zones au 1^{er} janvier 2024



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

4.3 Nombre d'associés dans les études principales en société

Le nombre moyen d'associés est plus élevé parmi les sociétés d'administrateurs judiciaires (2,25 associés en moyenne) que parmi les sociétés de mandataires judiciaires (1,7).

Les sociétés de mandataires judiciaires sont majoritairement composées d'un seul associé (55 %), tandis que cette part s'élève à 43 % pour les sociétés d'administrateurs judiciaires.

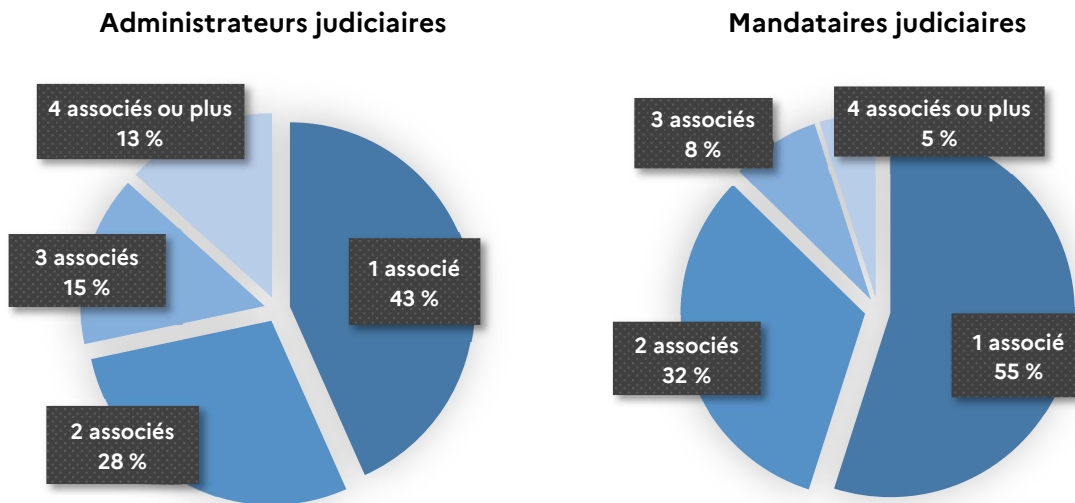
Tableau 21 : Études en société selon le nombre d'associés au 1^{er} janvier 2024 (en nombre)

	Administrateurs judiciaires	Mandataires judiciaires	Total
1 associé	26	78	104
2 associés	17	46	63
3 associés	9	11	20
4 associés ou plus	8	7	15
Ensemble des études en société*	60	142	202

*Les études en société comprenant 0 associé (pour cause de décès du dernier associé) au 1^{er} janvier 2024 n'ont pas été prises en compte

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Figure 14 : Études en société selon le nombre d'associés au 1^{er} janvier 2024 (en %)



Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

Il est néanmoins important de préciser que, bien que la part des études individuelles dans les deux professions ait drastiquement baissé ces 10 dernières années au profit des études en société (comme vu précédemment dans la partie 4.2), cela ne signifie pas pour autant que les AJ-MJ s'associent avec d'autres professionnels lors de la création de leur société.

Nous pouvons l'observer dans les graphiques ci-dessus, où la part des études en société où le MJ exerce en tant que seul associé reste majoritaire au 1^{er} janvier 2024, et qui constitue encore une part importante du total pour les AJ, bien que ce chiffre soit légèrement en baisse depuis 10 ans pour les deux professions.

4.4 Les sociétés de participation financière de professions libérales (SPFPL) et les sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE)

4.4.1 Les SPFPL

La société de participations financières de professions libérales (SPFPL) a été créée par la loi MURCEF du 31 décembre 1990. Ce nouveau type de société commerciale a pour principal intérêt de faciliter l'exercice en groupe des professions libérales. La SPFPL devait être contrôlée par des professionnels exerçant la même profession que celle exercée par les filiales.

La SPFPL n'est pas une société d'exercices, mais seulement une société de contrôle (holding) permettant de détenir plusieurs sociétés d'exercice. Elle représente plusieurs avantages comme l'optimisation fiscale d'un groupe, la mise en commun de moyen matériel et humains ou encore la consolidation de la dette.

Le [décret n° 2016-1218 du 13 septembre 2016](#), d'application de la [loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron](#) lève l'interdiction faite aux mandataires judiciaires d'être associés d'une SEL ou d'une SPFPL d'administrateurs judiciaires et inversement.

Depuis 2013, ont été créées des Sociétés de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL) qui ne concernent que les associés exerçant dans les SEL. Au sein d'une même SEL, un ou plusieurs associés peuvent former leur propre SPFPL.

Au 1^{er} janvier 2024, on dénombre 39 SPFPL d'administrateurs judiciaires qui concernent 21 SEL et 35 SPFPL de mandataires judiciaires regroupées dans 24 SEL.

Tableau 22 : Évolution du nombre de SPFPL AJ-MJ

	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2024
Administrateurs judiciaires	20	21	27	32	36	39
Mandataires judiciaires	8	9	19	26	30	35

Source : Ministère de la justice, DACS, Bureau du droit de l'économie des entreprises (D4), Pôle d'évaluation de la justice civile (PEJC), "Bilan démographique des AJ-MJ - situation au 1^{er} janvier 2024 -"

4.4.2 Les SPE

Les sociétés pluri-professionnelles d'exercice (SPE) désignent les structures « ayant pour objet l'exercice en commun de plusieurs des professions d'avocat, d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, de commissaire-priseur judiciaire, d'huissier de justice, de notaire, d'administrateur judiciaire, de mandataire judiciaire, de conseil en priorité intellectuelle et d'expert-comptable » (article 65 de la loi du 6 août 2015).

Alors que les SPFPL favorisent l'inter-professionnalité de façon capitalistique, les SPE permettent l'inter-professionnalité d'exercice.

L'ordonnance du 31 mars 2016 est venue poser un premier cadre législatif et a été complétée par [le décret n° 2017-794 du 5 mai 2017](#) relatif à la constitution, au fonctionnement et au contrôle des sociétés pluri-professionnelles d'exercice de professions libérales juridiques, judiciaires et d'expertise comptable prévues au titre IV bis de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990.

Une première SPE a été inscrite sur la liste des administrateurs judiciaires en 2021. Les autres professions représentées sont celle d'avocat au barreau et d'expert-comptable. C'est une SELAS qui est titulaire de l'étude concernée.

ANNEXE : LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

1 Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de professionnels et d'offices aux 1 ^{ers} janvier 2014 et 2024 et évolution (%)	4
Tableau 2 : Nombre de professionnels du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 et évolution d'une année sur l'autre (%)	5
Tableau 3 : Nombre d'études principales du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 et évolution d'une année sur l'autre (%)	5
Tableau 4 : Répartition par sexe et type de professionnel au 1 ^{er} janvier 2024	6
Tableau 5 : Âge moyen des AJ-MJ par type de professionnel au 1 ^{er} janvier 2024	8
Tableau 6 : Évolution de l'âge moyen des AJ-MJ du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024	8
Tableau 7 : Répartition des bureaux principaux/annexes selon la cour d'appel au 1 ^{er} janvier 2024	10
Tableau 8 : Répartition des professionnels selon le mode d'exercice au 1 ^{er} janvier 2024	11
Tableau 9 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 (en nombre)	12
Tableau 10 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 (en %)	12
Tableau 11 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 (en nombre)	13
Tableau 12 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 (en %)	13
Tableau 13 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice et le sexe au 1 ^{er} janvier 2024	14
Tableau 14 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice et le sexe au 1 ^{er} janvier 2024	14
Tableau 15 : Répartition des études selon le mode de gestion au 1 ^{er} janvier 2024	15
Tableau 16 : Administrateurs judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 (en nombre)	16
Tableau 17 : Administrateurs judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 (en %)	16
Tableau 18 : Mandataires judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 (en nombre)	17
Tableau 19 : Mandataires judiciaires – Répartition des études selon le mode de gestion du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024 (en %)	17
Tableau 20 : Répartition des études principales par mode de gestion et par grandes zones (Paris, région parisienne, province et outre-mer) au 1 ^{er} janvier 2024	19
Tableau 21 : Études en société selon le nombre d'associés au 1 ^{er} janvier 2024 (en nombre)	20
Tableau 22 : Évolution du nombre de SPFPL AJ-MJ	22

2 Liste des figures

Figure 1 : Répartition des professionnels et des études au 1 ^{er} janvier 2024.....	4
Figure 2 : Pyramides des âges des AJ et des MJ (individuels, associés et salariés) au 1 ^{er} janvier 2024 (en nombre).....	6
Figure 3 : Répartition par sexe et par type de professionnel au 1 ^{er} janvier 2024.....	7
Figure 4 : Âge moyen des AJ-MJ au 1 ^{er} janvier 2024.....	7
Figure 5 : Répartition géographique des bureaux principaux et annexes (en %) au 1 ^{er} janvier 2024	9
Figure 6 : Administrateurs judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024.....	12
Figure 7 : Mandataires judiciaires – Répartition des professionnels (hors salariés) selon le mode d'exercice du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024.....	13
Figure 8 : Administrateurs judiciaires – Évolution des modes de gestion, études individuelles et études en sociétés du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024	16
Figure 9 : Administrateurs judiciaires – Évolution des modes de gestion des sociétés, SCP et SEL du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024	17
Figure 10 : Mandataires judiciaires – Évolution des modes de gestion, études individuelles et études en sociétés du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024	18
Figure 11 : Mandataires judiciaires – Évolution des modes de gestion des sociétés, SAS, SCP et SEL du 1 ^{er} janvier 2014 au 1 ^{er} janvier 2024	18
Figure 12 : Répartition des études principales par mode de gestion et par grandes zones (Paris, région parisienne, province et outre-mer) au 1 ^{er} janvier 2024.....	19
Figure 13 : Proportion d'études principales individuelles et en société par profession et par grandes zones au 1 ^{er} janvier 2024.....	20
Figure 14 : Études en société selon le nombre d'associés au 1 ^{er} janvier 2024 (en %).....	21